

De-ci, de-là

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **30 (1942)**

Heft 613

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-264469>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

trop de frais pour que les parents puissent songer à économiser ou même à acheter au comptant. Au cours de mon enquête, j'ai rencontré bien des mères de famille qui m'expliquaient qu'il était difficile d'habiller les enfants sans acheter par acomptes. « Ils utilisent beaucoup, grandissent vite, et la plupart des habits doivent être pris à crédit! » Aussi peut-on se réjouir de voir augmenter sans cesse le nombre des partisans des allocations familiales proportionnées aux charges de famille. Les petites sommes mensuelles allouées pourront suffire parfois à équilibrer un budget et éviteront la nécessité de recourir à la vente à tempérament.

d) **Le manque d'épargne.** Au cours de mon enquête, je fus frappée de constater que la cause principale des achats à tempérament était le manque d'épargne, l'incapacité chronique d'en constituer, ou même l'absence complète du désir d'en faire. Pour y remédier, il faudrait permettre à l'individu, quelque modeste que soit son revenu, de placer son argent dans des conditions avantageuses et sûres. Les caisses d'épargne sont très répandues en Suisse, mais leurs clients ne se recrutent pas facilement dans la catégorie de la population qui utilise en général la vente par acomptes.

Or une institution qui fit ses preuves d'une façon éclatante en Angleterre d'abord, puis dans 17 pays d'Europe, 14 pays d'Afrique, 7 pays d'Amérique et 12 pays d'Asie et d'Océanie, semble donner une réponse satisfaisante au problème de l'épargne facilitée aux classes modestes : je veux parler des caisses d'épargne postales. Ouverte plus longtemps

que les banques, plus facilement accessible pour quelqu'un qui a peu de temps, la poste inspire grande confiance. Les garanties qu'elle offre reposent sur des fonds d'Etat. Elle facilite la tâche des petits épargnants, soit au moyen de tire-lignes, soit sous forme de bulletins présentant des cases de timbres de faible valeur acceptés en dépôt. Elle émet des bulletins spéciaux à l'usage des enfants et des soldats et semble répondre parfaitement au rôle particulier que l'épargne devrait jouer pour combattre la vente à tempérament.

e) **Besoin de crédit.** S'il est indispensable de préconiser la vente au comptant, il ne faut se cacher qu'elle est impossible dans certains cas. L'on ne peut exiger d'un ouvrier, par exemple, qu'il renvoie l'achat d'un manteau d'hiver alors que cette acquisition est indispensable, car le printemps sera là avant qu'il ait pu se le procurer, s'il veut épargner la somme nécessaire! L'ouvrier, comme n'importe qui, a besoin de crédit. Il n'en possède ni de personnel ni de réel : aussi, en dernier ressort, recourt-il à la vente à tempérament. C'est un pis-aller, soit, mais la seule possibilité qui lui soit laissée de se procurer le crédit parfois indispensable. Il faut donc chercher un système qui, se substituant à la vente à tempérament, entraîne sa disparition.

On pourrait développer les sociétés de crédit à but philanthropique dont le capital est fourni par des dons et souscriptions et qui exerce un contrôle rigoureux sur l'utilisation des fonds prêtés. Les groupes coopératifs de prévoyance et de crédit mutuel, qui ont fait leurs preuves aux Etats-Unis, s'implantent maintenant chez nous et apportent la solution idéale au problème de l'épargne et du crédit. L'idée de base de ces caisses de crédit mutuel se trouve dans le système des caisses Raffaines, transplantées en ville. Tout membre sollicitant un crédit doit avoir préalablement apporté au groupe la preuve de son goût pour l'épargne et sa ferme volonté d'améliorer sa position par ce moyen. Le montant du crédit ne dépasse pas les moyens prévisibles de remboursement du débiteur. Bref, les épargnes des uns permettent à d'autres membres de recevoir le crédit sollicité. Aussi les caisses de prévoyance et de crédit mutuel peuvent-elles être considérées comme des instruments d'une utilité sociale et d'une valeur éducative considérables.

f) **Les achats des producteurs.** Il s'agit ici de personnes qui, bien que ne jouissant pas d'un crédit personnel ou réel, auraient besoin qu'on leur fasse confiance pour qu'elles puissent se procurer un instrument de travail leur permettant de gagner leur vie ou de perfectionner leur mode de travail actuel. Dans ce cas de crédit à la production, la vente à tempérament est compréhensible, car tout objet dont la possession permet à celui qui l'emploie d'augmenter ses capacités de travail productif lui donne par là-même la possi-

bilité de rembourser les acomptes de l'achat à tempérament.

Il faudrait donc conserver ce système sous sa forme légale actuelle (c'est-à-dire avec la réserve de propriété du vendeur sur l'objet) pour les instruments de travail, quitte à supprimer cette même réserve de propriété pour les autres articles. Pour ce faire, il suffirait de modifier l'art. 715 C. C. S. en y ajoutant : « Les présentes dispositions ne s'appliquent qu'à la vente d'instruments de travail ».

Toutes les réformes proposées ci-dessus, toutes les institutions créées en vue de lutter contre la vente à tempérament ne serviraient qu'à peu de choses si l'on n'arrive pas à atteindre les classes profondes de la population qui utilisent ce procédé. Ce qu'il faut, c'est faire comprendre que ce mode de paiement est un mal et présente de graves inconvénients pour ceux qui l'utilisent. Si l'on ne parvient pas à ce résultat, tout effort est d'avance condamné à n'être qu'un palliatif.

Une campagne de propagande, utilisant les moyens variés mis à la disposition de ceux qui veulent répandre leurs idées, devrait être entreprise dans la presse, parmi les travailleurs sociaux et surtout auprès du corps enseignant. Que les jeunes filles aient quelques notions de la gestion du budget familial, que les élèves des écoles primaires et secondaires fassent des problèmes et des compositions sur le thème de la vente à tempérament et de ses dangers, et que l'on enseigne aux jeunes la valeur et l'utilité de l'épargne!

En résumé, la vente à tempérament doit tendre à disparaître de par la volonté d'épargne des acheteurs et par le fait que les vendeurs n'y trouveront plus leur compte. C'est avant tout par l'éducation que ce but sera atteint. Pour une tâche pareille, il ne suffit pas de quelques articles paraissant dans les journaux, d'une ou deux conférences traitant du sujet, d'une action entreprise par un petit groupe de personnes bien intentionnées. Il faut que chacun, dans son milieu, dans la mesure de ses possibilités, lutte contre ce mode d'achat. Cette lutte doit être poursuivie comme une mesure de prévoyance sociale. Si un jour, le résultat est atteint, alors une cause de soucis, d'ennuis, de querelles familiales et de démoralisation sera éliminée, et c'est fort souhaitable.

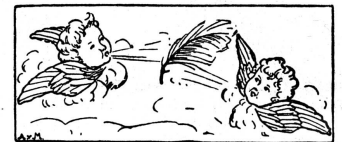
V. D. G.

Le même problème a été traité en allemand par Mlle Hedde Fiedler; Das Kaufen auf Abzahlung, (Druck und Verlag: Verband Schw. Konsumvereine, Basel Fr. 1.-)

Extension des cultures ou famine ?

Sous ce titre, l'Union Suisse des Coopératives de consommation à Bâle vient d'amorcer une vigoureuse campagne en faveur d'une extension des cultures durant l'été 1942.

Les groupements coopératifs sont prêts en effet à fournir aux paysans de la main-d'œuvre et même des équipes de travail pour défricher et ensemer des grandes étendues de terrain, et éloigner de nous ce spectre de la famine dont un récent article de la National Zeitung n'hésitait pas à annoncer la prochaine apparition! De plus, une exposition portant également le titre : Extension des cultures ou famine ? est organisée à Bâle, exposition sur laquelle nous reviendrons ; et une œuvre intéressante, dite Parrainage Co-op, est en voie d'organisation, qui facilitera à la population des montagnes sa lutte souvent si dure pour l'existence. Enfin l'U. S. C. attire l'attention du public sur la nécessité d'intensifier encore nos cultures pour que notre pays soit à même de continuer à recevoir et à héberger les 40.000 malheureux enfants, victimes directes de la guerre, que nous allons peu à peu voir arriver chez nous, et que l'on se prépare à accueillir avec un grand élan de pitié fraternelle.



DE-CI, DE-LA

A l'infirmerie de Lavaux.

Mlle Madeleine Bonnard, diplômée de La Source, école normale de garde-malades à Lausanne, a été nommée directrice de l'infirmerie de Lavaux à Cully. Il faut croire qu'elle est organisatrice et qu'elle saura diriger, bien que d'aucuns dénie ces qualités aux femmes.

Une belle volonté.

Parmi les onze étudiants romands qui viennent de passer à la Faculté de Lausanne leurs derniers examens de médecine se trouve Mlle Annie Desmeules (Granges-Marnand), dont il nous plaît de relever ici l'application et la force de caractère.

Mlle Desmeules a suivi les cours de l'Ecole normale, obtenue à Lausanne son brevet de capacité pour l'enseignement primaire, a enseigné à Bulle et à Grandson. Sa carrière semblait toute tracée lorsqu'elle fut prise par le démon de la médecine et décida, en dépit des avis qui lui furent prodigués, d'entrer à la Faculté de Médecine de Lausanne. En neuf mois, elle s'assimila le programme de latin, fit son baccalauréat, elle vint d'achever ses études de médecine, dont on sait qu'elles sont toujours plus longues et toujours plus dures. Tant de volonté et d'application ont eu leur récompense, et Mlle Desmeules va commencer le travail pratique. C'est dire qu'elle n'en a pas fini avec les difficultés et la lutte, mais elle est de taille à les affronter.

S. B.

La police féminine aux Bermudes

La première femme chargée de fonctions de police dans ces îles vient d'être nommée en la personne d'une travailleuse sociale de l'Armée du Salut. Sa tâche sera de s'occuper spécialement d'assistance sociale à la jeunesse féminine. Sa nomination a été décidée par le gouvernement sur la foi d'un rapport de la Commission de surveillance des prisons.

Pro-Infirmis en Suisse romande

La traditionnelle vente de cartes de Pro Infirmis vient d'avoir lieu. Les établissements où les infirmes et les arnaux bénéficient de soins patients et d'une éducation appropriée vont recevoir une part de la recette, le solde étant consacré à l'assistance extra-hospitalière aux déficients physiques et mentaux.

Depuis deux ans, Pro Infirmis a créé trois services sociaux à raison d'un dans chacun des trois cantons romands. En effet, seul un service social travaillant sur place peut dépister les infirmités assez tôt pour permettre les soins médicaux efficaces et pour faciliter en temps voulu l'éducation et la formation professionnelle de l'infirmier qui veut gagner sa vie. En 1941, ces trois services romands (celui de Genève ne travaillant qu'à mi-temps) se sont occupés de 375 protégés, infirmes de diverses catégories, dont la plus importante est celle des estropiés (146). Ils ont réuni plus de 27.000 francs pour faciliter les mesures d'assistance indispensables, là où les moyens locaux ne suffisaient pas (achats d'appareils de prothèse, frais de traitements spéciaux, paiement de pensions dans des établissements de développement, etc., etc.).

Aujourd'hui, où sous l'influence d'idéologies étrangères, il ne paraît pas toujours naturel à tout le monde de secourir les faibles — que l'on trouve parfois même encombrants! — c'est plus que jamais le moment pour nous, femmes, de proclamer le droit à la vie de ces déshérités et de leur venir en aide.

¹ Genève : 3, rue St-Ours ; Lausanne : 6, rue de Bourg ; Neuchâtel : 19, rue du Château.

La femme chinoise dans les siècles passés

N. D. L. R. Nous sommes heureuse de pouvoir publier ici la presque totalité d'une étude présentée au Soroptimist-Club de Genève par Mme M. Stassny, ancien membre du Soroptimist-Club de Vienne et spécialiste connue d'histoire et d'art chinois. Il est en effet extrêmement intéressant de mettre en regard du rôle si important joué actuellement par la femme chinoise dans la vie de son pays — et qu'illustre si admirablement l'activité de Mme Tchang-kai-Chek et de ses collaboratrices — la situation si lamentablement inférieure à laquelle elle a été ravalée jusqu'au début du XX^e siècle, et dont on trouve encore des traces fréquentes dans l'œuvre d'une Pearl Buck, par exemple. Intéressant et encourageant aussi : certes, « comparaison n'est pas raison », comme le dit le proverbe! mais il est néanmoins réconfortant de pouvoir une fois de plus constater, en mettant ce qui suit en face de la situation actuelle de la femme chinoise dont il a été si souvent question dans nos colonnes, toute la portée de la révolution qui s'est produite à cet égard en Chine, et qui ne peut manquer d'être le symptôme d'une évolution générale.

...Il semblerait qu'à l'origine du peuple chinois, la femme ait occupé une position prédominante. Si la preuve formelle en fait défaut en ce qui concerne les époques reculées, on peut toutefois déduire de certaines légendes de la Chine préhistorique que le système du matriarcat a été là aussi en vigueur : des premiers souverains de cet immense empire, par exemple, ou des héros fondateurs de dynasties, on connaissait uniquement la mère, alors que le père restait ignoré. Leur naissance était toujours entourée d'événements surnaturels : une fois c'était pour avoir avalé un œuf d'hiron-

delle que leur mère était enceinte, une autre fois, c'était du fait d'un rayon de soleil, ou d'un rocher, ou de par la trace des pieds d'un géant — bref toujours, comme pour tous les peuples chez lesquels, ainsi qu'on l'explique aujourd'hui, l'on ignorait encore les conséquences des rapports entre les sexes, la naissance d'un enfant était considérée là comme le résultat d'une intervention divine.

Il n'est donc pas étonnant qu'à cette époque lointaine la femme ait eu une importance supérieure et ait possédé un pouvoir supérieur à celui de l'homme. Mais ce pouvoir, elle l'a perdu lorsqu'une civilisation nouvelle a remplacé les mœurs naïves d'une population primitive, et que les rapports entre les sexes ont été réglés par le mariage. Il semble que ce nouvel ordre social ait déjà été installé dans la Chine du second millénaire avant notre ère, mais si des doutes peuvent encore subsister à cet égard, vu les lacunes des recherches historiques sur cette période, on peut alors l'affirmer pour la période suivante, celle du premier millénaire avant notre ère, sur laquelle nous possédons de nombreuses données authentiques.

Ce changement profond dans la situation de la femme semble s'être produit tout d'abord sous l'influence des idées cosmiques professées par les savants chinois. Selon ces derniers, la femme constituait certainement un élément sexuel nécessaire pour l'ordre de l'univers, et devait de par sa fécondité inspirer une certaine vénération ; mais d'autre part cette fécondité la liait étroitement à la terre, il émanait d'elle une force obscure, qui en faisait

un être à la fois inférieur et redouté. Alors que, selon cet ordre cosmique, l'élément mâle représentait le ciel, le soleil, les forces brillantes de l'univers, l'élément femelle représentait la terre, la nuit, les ténèbres... Cette conception, inspirée de la nature elle-même, du dualisme constant entre le ciel et la terre, le jour et la nuit, la lumière et l'obscurité, paraît avoir été la cause de la situation inférieure de la femme chinoise pendant des milliers d'années.

Le folklore nous fournit à cet égard des renseignements précieux. Voici quelques citations du « Che-king », œuvre classique chinoise, et recueil de chansons populaires datant du premier millénaire avant notre ère :

Un homme sage construit le mur (d'une cité)

Mais une femme sage le renverse.

La femme sage peut être admirable,

Mais elle ne vaut pas mieux qu'un hibou.

Une femme à la langue trop longue

Est un pas en pierre vers le désordre.

Le désordre ne descend pas du ciel,

Il est produit par les femmes.

Les êtres dont on ne peut attendre ni leçons

[ni conseils]

Sont les femmes et les eunuques.

Des fils lui seront donnés

Ils dormiront sur des lits

Ils seront habillés de robes d'apparat

Ils joueront avec des sceptres

Leur cri sera aigu

(Dans l'avenir) ils seront resplendissants avec

[leurs couvertures rouges]

Les (futurs) rois, les princes de cette terre.

Des filles lui sont données

Elles dormiront par terre

Elles seront habillées de linges

Elles joueront avec des tuiles

Leur lot sera d'agir ni pour le bien ni pour le mal

Elles n'auront à penser qu'à la nourriture et aux

[boissons]

Et à ne pas faire de peine à leurs parents.

Et voici une de ces chansons en prose :

« Triste condition que celle d'une femme qui, en se mariant, passe de sa famille dans une famille étrangère. Son sort est dans les mains de l'époux à qui on la donne. A peine est-elle mariée à lui par des liens qui devraient être un bonheur, qu'elle doit le suivre comme un esclave suit son maître ».

Ceci marque bien quel degré de mépris l'on était arrivé à manifester à la condition de la femme, et à quel point, au contraire, l'homme était persuadé de sa supériorité à lui. La supériorité qui tenait au fait que la nature l'éclairait seul, alors que la femme ne devait sa lumière qu'aux reflets de l'être masculin. La femme avait perdu toute influence dans la vie sociale, et dès sa naissance était mal accueillie par ses parents qui auraient voulu un fils : comme première marque d'infériorité, un nouveau-né du sexe féminin devait être déposé sous le lit de ses parents, et les linges dont on l'enveloppait, et les objets symboliques dont on l'entourait étaient, eux aussi, significatifs de sa situation subordonnée et méprisée. La femme devait vivre en recluse dans la partie de la maison qui lui était assignée ; elle ne devait avoir